



Notre réf.: CLW/CLPA/CCA/UNFCCC-COP22/1st

GENÈVE, le 29 août 2016

Annexe: 1

Objet: Vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP 22) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 12) (Marrakech, Maroc, 7-18 novembre 2016)

Suite à donner: Les représentants des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) sont invités à indiquer s'ils prendront part à la COP 22 et à suggérer des mesures que l'OMM pourrait prendre pour favoriser encore plus la participation des SMHN à l'application de la CCNUCC

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP 22) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se tiendra à Marrakech (Maroc), du 7 au 18 novembre 2016, en même temps que la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 12). Se tiendront aussi à cette occasion la quarante-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 45) et la quarante-cinquième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 45). Le segment de haut niveau de la COP 22/CMP 12 se déroulera du 16 au 18 novembre 2016.

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) prendra une part active à cette conférence, notamment aux manifestations parallèles organisées sous l'égide des Nations Unies et par d'autres organismes, et y pilotera l'événement sur le rôle des informations climatologiques scientifiquement fondées. L'OMM participera également à l'espace d'exposition de la COP 22, qui mettra en valeur l'unité d'action des Nations Unies, où elle présentera le rôle joué par l'OMM et par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) de ses Membres dans l'application de la CCNUCC. Les dates et le programme des manifestations intéressant l'OMM, ainsi que la documentation et les ressources correspondantes, seront publiés sur le site Web de l'Organisation en temps utile.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6923)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

L'an dernier, l'adoption de l'Accord de Paris a constitué le point d'orgue de la vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP 21). Si vous voulez des détails sur les conclusions de la COP 21, je vous invite à consulter la lettre circulaire que je vous ai transmise sur ce thème au début de l'année (réf. CLPA/CCA/UNFCCC-COP 21, Genève, 14 janvier 2016). Lors de sa soixante-huitième session, le Conseil exécutif a reconnu qu'il serait essentiel d'œuvrer à l'échelon national si l'on voulait que les SMHN deviennent des acteurs clefs de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment pour ce qui est des programmes d'adaptation, des mesures d'atténuation et de la classification des phénomènes extrêmes. Les SMHN sont vivement encouragés à participer à la détermination des contributions au niveau national, aux plans d'action nationaux, aux systèmes de surveillance des gaz à effet de serre et aux autres dispositifs d'observation, et à intervenir dans d'autres domaines relevant de leurs compétences respectives. Par ailleurs, étant donné que la question de l'application de l'Accord de Paris sera abordée lors de la COP 22, j'espère que les directeurs et les représentants des SMHN joueront un rôle actif à cet égard au sein des délégations nationales. Vous trouverez ci-joint, à titre d'information, les messages clefs de l'OMM à l'intention des représentants des SMHN participant à la COP 22.

Une quarantaine de directeurs de services hydrométéorologiques et de représentants permanents auprès de l'OMM ont assisté à la COP 21, parmi lesquels figuraient le Président de l'OMM, le Deuxième et le Troisième Vice-Présidents de l'Organisation, ainsi que les présidents des Conseils régionaux II (Asie), V (Pacifique Sud-Ouest) et VI (Europe). Au total, 154 représentants de 82 SMHN accompagnant les délégations nationales y ont pris part. Je vous encourage à envisager de participer à la COP 22 en tant que membre de votre délégation nationale, afin de renforcer la contribution des SMHN à la mise en œuvre de la CCNUCC.

Bien que notre organisation ne soit pas en mesure de fournir une assistance financière pour votre participation à la COP 22, je vous saurais gré de nous faire des suggestions quant aux mesures que l'OMM pourrait prendre pour aider votre Service à épauler votre pays dans l'application de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Si vous-même ou certains de vos collaborateurs comptez assister à la COP 22, veuillez en informer Mme Nadia Oppliger (noppliger@wmo.int) au plus tard le **21 octobre 2016**. Enfin, si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter M. Amir Delju (adelju@wmo.int).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(P. Taalas)
Secrétaire général

MESSAGES CLEFS DE L'OMM – COP 22

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) félicite les gouvernements d'avoir adopté l'Accord de Paris et salue les efforts constants déployés par la communauté météorologique pour fournir des données probantes et des éléments scientifiques visant à maintenir, voire à renforcer l'élan engagé en faveur de l'application de l'Accord. Les messages clefs énoncés ci-dessous ont pour but de souligner à quel point il est nécessaire que les gouvernements nationaux et les partenaires pour le développement œuvrent en permanence au renforcement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), l'objectif étant que ces derniers puissent continuer de jouer un rôle crucial en proposant des services météorologiques et climatologiques de qualité aux gouvernements et aux populations de leurs pays respectifs.

1. En quoi la science est-elle importante?

Premier message: La science aide à mieux comprendre le système climatique, dans l'intérêt des sociétés humaines confrontées à la variabilité et à l'évolution du climat. Les négociations s'appuient par conséquent sur les informations qu'elle procure, notamment sur les projections climatiques et les mécanismes d'adaptation et d'atténuation.

L'Accord de Paris repose sur les meilleures – et les plus récentes – données scientifiques disponibles. Or, c'est à l'OMM qu'il incombe de promouvoir et de coordonner nombre des systèmes d'observation et des réseaux de recherche, ainsi que l'échange international de données, les activités de recherche et les travaux de modélisation qui permettent d'obtenir les informations en question.

Les connaissances scientifiques continueront d'étayer l'Accord de Paris et de favoriser l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Grâce à l'amélioration des observations et au perfectionnement des modèles, il sera possible de suivre les progrès accomplis pour réduire les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Par ailleurs, c'est en approfondissant les travaux de recherche que nous serons mieux à même de comprendre les changements climatiques et les risques qu'ils comportent sur le plan local, national et régional, et de prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation.

Le progrès scientifique joue un rôle crucial dans la prestation de services climatologiques fiables et de qualité, dans la mesure où les décideurs doivent pouvoir s'appuyer sur de tels services pour renforcer la résilience des pays et leur capacité d'adaptation aux changements climatiques, et pour favoriser l'atténuation de ces derniers. Il est tenu compte de ce facteur dans l'Accord de Paris, qui appelle les gouvernements à intensifier les efforts qu'ils déploient en faveur de l'adaptation climatique, notamment en améliorant «*les connaissances scientifiques sur le climat, y compris la recherche, l'observation systématique du système climatique et les systèmes d'alerte précoce, d'une manière qui soutienne les services climatologiques et appuie la prise de décisions*».

2. Quel est le rôle de l'OMM et des SMHN dans le contexte de l'Accord de Paris?

Deuxième message: L'OMM assure la coordination requise pour la réalisation d'analyses et de prévisions météorologiques et climatiques par les SMHN de ses Membres, aux fins d'utilisation dans une gamme de plus en plus large d'applications pratiques qui présentent un intérêt direct pour la société. Elle s'emploie pour ce faire à mettre en place et exploiter des systèmes d'observation du climat et à instaurer des services de recherche et d'information sur le climat susceptibles de satisfaire pleinement les besoins en informations climatologiques à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Face au changement climatique, les Parties doivent agir à la fois en termes d'atténuation et d'adaptation, et s'attacher à accroître la résilience. Organisme chef de file des Nations Unies dans ces domaines, l'OMM fournit aux pays les services et les avis scientifiques dont ils ont besoin en la matière.

La communauté météorologique contribue de façon notable aux initiatives d'adaptation et d'atténuation par le biais du Cadre mondial pour les services météorologiques (CMSC). Les services climatologiques ont des retombées positives notoires dans les secteurs sensibles au climat, tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau, la santé, l'énergie et la prévention des catastrophes. Ils favorisent en outre les mesures d'atténuation qui sont prises dans le contexte de l'agriculture, de la sylviculture et de l'utilisation des sols, ainsi que l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables dépendantes du climat. Enfin, ces services sont tributaires des systèmes d'observation du climat et des informations qui en émanent. L'OMM coparraine le Système mondial d'observation du climat (SMOC), qui fournit en permanence les données physiques, chimiques et biologiques requises pour les services climatologiques, l'élaboration des politiques et l'étude du climat. Elle coparraine également le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui établit des évaluations scientifiques sur les changements climatiques à l'appui de la CCNUCC.

L'infrastructure de base de l'OMM a été élargie pour que les SMHN soient mieux à même de produire et de diffuser des informations à jour sur le climat et des produits de prévision utiles aux services climatologiques, en particulier dans le contexte de l'adaptation au climat et de la gestion des risques climatiques. Des centres mondiaux de production de prévisions à longue échéance désignés par l'OMM ont ainsi été établis, dans le but de fournir un éventail de produits de prévision à longue échéance de portée mondiale. L'OMM a en outre désigné des centres climatologiques régionaux chargés, d'une part, de générer et de diffuser des données et des produits haute résolution de portée plus régionale, et, d'autre part, de proposer des activités de formation et de renforcement des capacités. Ces centres mondiaux et régionaux font partie intégrante du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) de l'OMM, sur lequel s'appuient les SMHN pour élaborer des produits climatologiques.

Par ailleurs, à travers son Programme de la Veille de l'atmosphère globale (VAG), l'OMM assure la promotion et la fourniture d'observations fiables et de qualité portant sur de longues périodes et concernant l'évolution de la composition de l'atmosphère. Dans le cadre de ce programme sont élaborés actuellement des plans ambitieux visant à surveiller les flux de gaz à effet de serre par le biais du Système mondial intégré d'information sur les gaz à effet de serre (IG3IS). En fournissant des données qui pourront être utilisées à des fins de planification et pour améliorer les inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre, ce système aidera les pays et les autorités locales, notamment les villes et le secteur privé, à prendre des mesures dans le prolongement de la COP 21. L'IG3IS vient compléter les inventaires nationaux d'émissions établis conformément aux directives du GIEC et, en tant qu'outil fondé sur des observations scientifiques, apporte une valeur ajoutée à l'élaboration des politiques, à l'amélioration des scénarios climatiques et à la promotion de la recherche sur le cycle du carbone.

L'OMM figure en outre parmi les principaux acteurs et parrains du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), qui incite la communauté scientifique internationale à établir des prévisions climatiques de meilleure qualité.

3. Pourquoi les SMHN devraient-ils participer à la conception et à la mise en œuvre d'activités d'adaptation?

Troisième message: Les plans d'adaptation nationaux et les contributions prévues déterminées au niveau national sont des instruments clefs de l'action pour le climat. La participation des SMHN à la mise en œuvre du volet adaptation de ce type d'initiative permettra d'optimiser, d'un point de vue technique, la planification et l'exécution d'activités d'adaptation et d'atténuation, et de combler les lacunes scientifiques dans ce domaine.

Dans le cadre des activités d'adaptation et d'atténuation, il est essentiel de disposer de données scientifiques sur la variabilité du climat, les tendances climatiques et les risques de phénomènes extrêmes, et de développer les services climatologiques nécessaires à ces activités. Les SMHN devraient être en mesure de produire, de consulter et d'exploiter ce type de données, qui sont essentielles à la planification et à la conduite des activités à l'échelon national.

Par ailleurs, les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDNN) sont la preuve de l'intérêt croissant affiché par les Parties pour une coopération plus étroite, en vue d'atteindre ensemble, dans un cadre multilatéral, les objectifs fixés en matière de changement climatique, et de définir à l'avenir des objectifs plus ambitieux. Les Parties ont notamment souligné qu'il fallait accroître le soutien financier, le transfert de technologie et le développement des capacités, en vue d'instaurer un contexte favorable et d'intensifier l'action menée pour le climat. Si l'on veut qu'ils puissent contribuer, dans leurs pays respectifs, à l'application des CPDNN, il faut donner aux SMHN les moyens d'agir.

Par ailleurs, des données sur les principales incidences et vulnérabilités sont incluses dans l'ensemble des composantes adaptation des CPDNN. À propos des phénomènes extrêmes, les Parties ont communiqué des informations sur les changements observés ou prévus, sur les secteurs ou les zones géographiques les plus vulnérables, sur les conséquences les plus dangereuses et sur les incidences financières. S'agissant des aléas climatiques, les principales sources de préoccupation dont les Parties ont fait état sont les inondations, les sécheresses, la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer et les tempêtes.

Au vu des renseignements communiqués, il apparaît clairement que les Parties s'orientent vers une planification et une mise en œuvre à grande échelle des initiatives d'adaptation, et qu'elles entendent intensifier leur action. La plupart des Parties ont mentionné leur intention d'élaborer des stratégies et des plans d'adaptation d'envergure nationale. Des plans d'adaptation nationaux sont déjà appliqués dans plusieurs pays, et la majorité des Parties comptent se doter de leur plan d'adaptation national d'ici à 2020.

Dans l'ensemble, le volet adaptation des CPDNN donne un aperçu représentatif de ce que comptent faire les Parties sur la base des progrès accomplis à ce jour, pour affronter les enjeux de l'adaptation, les pertes et les préjudices ainsi que les coûts associés aux incidences du climat pour les décennies à venir. La très grande diversité des initiatives signalée par les pays témoigne de l'utilité pratique des mesures d'adaptation pour l'ensemble des secteurs socio-économiques, et de la ferme volonté des Parties de persévérer dans cette voie, parallèlement aux mesures d'atténuation.

Au total, 66 pays sur 189 reprennent une terminologie se rapportant aux services climatologiques dans leurs CPDNN. C'est l'Afrique subsaharienne, suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui y a le plus recours, ce qui traduit l'intérêt des pays en développement pour ce type de services.

Dans le volet adaptation des CPDNN annoncées, il est fait état de secteurs et de domaines où des mesures d'adaptation doivent être appliquées en priorité, notamment l'eau, l'agriculture, la santé, les écosystèmes, les infrastructures, la sylviculture, l'énergie, la prévention des catastrophes, la sécurité alimentaire, la protection du littoral et la pêche. Bon nombre d'entre eux correspondent aux domaines prioritaires mentionnés dans le plan de mise en œuvre du CMSC.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, un mécanisme dénommé «bilan mondial» a été institué: son objectif est que les pays, à intervalles réguliers – tous les cinq ans – évaluent les progrès accomplis et dressent le bilan des actions engagées en faveur du climat. Les premières évaluations seront réalisées en 2023, les pays étant toutefois convenus de faire le point sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation dès 2018, afin d'étayer leur contribution aux efforts d'atténuation pour 2020. Ce mécanisme permettra de renforcer progressivement les services climatologiques et la surveillance des flux de gaz à effet de serre.

4. Quelles sont les perspectives pour les SMHN en termes de financement, de transfert de technologie et de développement des capacités?

Quatrième message: Les SMHN sont invités à se mettre en relation, dans leurs pays respectifs, avec les autorités nationales désignées et les entités nationales accréditées du Fonds vert pour le climat, pour voir s'il serait envisageable de recourir à ce fonds pour financer des services climatologiques et surveiller les flux de gaz à effet de serre.

L'OMM est devenue la première institution spécialisée des Nations Unies à officialiser ses liens avec le Fonds vert pour le climat. Après avoir conclu son accord-cadre d'accréditation avec le Fonds, l'Organisation s'est attelée à monter et à soumettre au Conseil du Fonds des dossiers de demande de financements relatifs à des services météorologiques et climatologiques cadrant avec les priorités d'investissement du Fonds. Étape importante tant pour le Fonds que pour le système des Nations Unies, cette officialisation met en lumière l'aide apportée par le Fonds aux organisations internationales qui s'attachent à promouvoir, face aux changements climatiques, des modèles de développement et d'adaptation économes en carbone. Il est devenu urgent de donner aux organismes compétents du monde entier les moyens de répondre, sur le plan scientifique et technique, aux besoins des décideurs et des populations vulnérables en matière d'informations et de service. Les projets prioritaires seront mis en œuvre dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays africains.

Les activités de développement des capacités menées par l'OMM contribuent à donner aux SMHN les infrastructures techniques, les cadres juridiques et institutionnels et les compétences dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mission. L'Accord de Paris a renforcé l'exigence institutionnelle de développement des capacités déjà consacrée par la Convention. L'OMM est déterminée à jouer un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités techniques et des ressources humaines des SMHN, pour que ces derniers puissent fournir une aide soutenue et conséquente.
